



Des annonces ne suffisent plus : nous exigeons un statut maintenant

Grâce à la mobilisation des AESH portée par l'Intersyndicale depuis le mois de mai 2025 au travers de journées de mobilisation et la mise en place d'une pétition dépassant les 100 000 signatures, c'est l'ensemble de la société civile, notamment des associations de parents et des parlementaires par diverses propositions de loi, qui s'est emparé de la question d'un nécessaire statut pour toutes et tous les AESH.

Après une demande déposée dès la mi-novembre, l'intersyndicale AESH a enfin été reçue par les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture le 27 janvier 2026.

Lors de cette audience, nous avons porté avec force la réalité vécue par les AESH et dénoncé une situation devenue intenable. Nous avons rappelé :

- l'extrême précarité des personnels, maintenus dans des contrats instables ;
- les temps incomplets et des salaires qui ne permettent pas de vivre dignement ;
- l'absence d'un véritable statut et de perspectives de carrière ;
- le mépris que traduisent certaines déclarations ministérielles, notamment la mise en concurrence inacceptable avec d'autres métiers de l'Éducation nationale ou certains propos tenus par le ministre ;
- la pénibilité importante et toujours non reconnue du métier : charge émotionnelle forte, accompagnements complexes, responsabilités croissantes, déplacements multiples, isolement professionnel, usure physique et psychique.

L'école inclusive ne peut pas reposer sur la précarité de près de 150 000 AESH, très majoritairement des femmes, dont le travail essentiel d'accompagnement reste invisibilisé et sous-rémunéré.

Nous avons réaffirmé une exigence claire : la création d'un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B, garantissant un temps complet, un salaire décent, des droits et une reconnaissance professionnelle.

Nous demandons l'ouverture immédiate d'un cadre de négociation et la mise en place de groupes de travail concrets pour construire ce statut : temps de travail service, missions, mobilité, grille indiciaire, conditions de travail.

Les ministères concernés annoncent de prochaines concertations et des travaux dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap, ainsi que la parution de prochains rapports et d'un nouveau cadre de gestion. Nous prenons acte de ces annonces, mais nous attendons désormais des actions rapides et des engagements fermes.

Les AESH n'ont que trop attendu. Il ne peut plus être question de promesses sans lendemain.

L'intersyndicale restera pleinement mobilisée et vigilante. Seule la mobilisation collective permettra d'obtenir la reconnaissance et les droits que les AESH méritent.

Paris, 3 février 2026

